



L'an deux mille vingt-cinq le 6 du mois de novembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brin sur Seille, après convocation légale du 30 octobre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – M. SALVE Olivier – M. THOURON Jean Marc - M. BARTHELEMY Philippe – M. VOINSON Philippe – Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques- Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – M. GUEZET Philippe - Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina -M. MATHEY Dominique - M. RENAUD Claude – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. POIREL Patrick – M. FAGOT REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine - M. L'HUILLIER Nicolas - M. BECKER Bernard – M. FRANCOIS Vincent M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude -M. MATHIEU Denis – M. BONAFFINI Sylvestre

Procurations : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMEY Philippe – Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. CHANE Alain – M. GAY Gérard à M. THOMAS Claude – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis

Excusé(s) : M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombrait : **40 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 33

Pouvoirs : 7

Excusés : 1

Votants : 40

Date d'affichage : 13 novembre 2025

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 40

Contre :

Absentions :

SCOLAIRE

22_11_2025

Construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes - approbation de l'avenant n°3 – Lot 2 Gros œuvre

Antony CAPS, vice-président en charge du scolaire rappelle le marché attribué et notifié le 04 mars 2024 à l'entreprise SDM construction – lot 2 Gros œuvre, pour la construction d'un groupe scolaire éco-responsable sur la commune de Bouxières aux Chênes.

Objet du présent avenant :

1/ la moins-value pour l'absence de pose des platines métalliques pour la charpente bois à la ligne 2.1.3.6. Ces épreuves ont été réalisées par le charpentier directement.

Montant : -960.00 € HT

2/ la plus-value pour la prise en compte de la location supplémentaire de la base de vie sur une durée de 123 jours, consécutive à l'arrêt de chantier survenu suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise MORLOT, titulaire du lot couverture.

Montant : + 3 869.36 € HT

Montant initial des travaux	350 000.00 € HT
<i>Rappel de l'avenant 1 (Modification du CCAP intégration Retenue de garantie)</i>	<i>0.00 € HT</i>
<i>Rappel de l'avenant 2</i>	<i>17 425.80 € HT</i>
Montant de l'avenant 3	2 909.36 € HT
Montant du marché	370 335.16 € HT

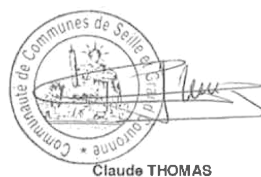
Les membres de la commission consultative MAPA, réunie le 21 octobre 2025, ont donné un avis favorable pour cet avenant.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire :

- d'approuver l'avenant n°3,
- d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'avenant n°3.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'avenant n°3 du marché de travaux pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune de Bouxières aux Chênes – lot 2 gros œuvre d'un montant de + 2 909.36 € HT
- **Autorise** le Président à signer tous documents afférant à l'avenant n°3 présenté.



Claude THOMAS
2025.11.12 15:29:13 +0100
Ref:9828651-14813074-1-D
Signature numérique
le Président